



## COMMUNE DE CHIGNY

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La municipalité de Chigny, conformément aux dispositions légales de la loi sur le registre foncier du 9 octobre 2012, article 20, ouvre une enquête publique sur :

**La décastration et le transfert au domaine public  
de la route de Morges (domaines publics numéros DP1003,  
DP1021, et DP1034) de 15m<sup>2</sup> provenant  
de la parcelle no 40 et de 320m<sup>2</sup> provenant de la parcelle no 80**

Le dossier d'enquête établi par le bureau d'études BBHN SA, géomètre à Morges, peut être consulté auprès du greffe municipal **du 10 janvier au 9 février 2023** inclusivement, où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture.

Durant ce délai, les observations ou oppositions éventuelles qu'il pourrait susciter devront être consignées par lettre signature adressée à la Municipalité ou directement sur la feuille d'enquête.

Chigny, le 10 janvier 2023

La Municipalité

Date	Oppositions et observations